



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 6 JANVIER 2026

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la municipalité de Lorrainville par la soussignée, directrice-générale / greffière-trésorière:

Qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le 6 janvier 2026 à 19h au bureau municipal de Lorrainville, afin de procéder à l'**avis de motion** et au **dépôt du projet de règlement n° 205-12-2025** fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et fixant les conditions de leur perception. **Le projet de règlement sera disponible en ligne, sur le site de la municipalité, ainsi qu'au bureau municipal immédiatement après la séance.**

DONNÉ À LORRAINVILLE CE 17^E JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN 2025.



Edith Lebel

Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Edith Lebel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lorrainville, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site web de la municipalité de Lorrainville le 17 décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 décembre 2025.



Edith Lebel

Directrice générale/greffière-trésorière